



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 62925

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la responsabilité de l'ambassade de France près le Saint-Siège qui a co-organisé, au centre culturel Saint-Louis de France (Rome), un cycle de conférence courant mai 2001 avec l'Université pontificale de la Sainte Croix et de l'Opus Dei. Les activités de l'Opus Dei n'ont pas été examinées par la commission d'enquête parlementaire française sur les sectes qui a écarté de son champ d'investigation les organisations soutenues par la Conférence épiscopale de France (rapport de l'Assemblée nationale n° 2468 du 22 décembre 1995). Par ailleurs, depuis sa fondation, l'Opus Dei a participé au renversement de plusieurs républiques et s'est identifié à de très nombreux régimes autoritaires. Quelle que soit la courtoisie de l'ambassade de France près le Saint-Siège vis-à-vis des organisations de droit du Vatican, une telle collaboration est incompatible avec la laïcité constitutionnelle. Elle porte atteinte à l'image de la République française, patrie des droits de l'homme et du citoyen, et à la mémoire de ceux qui ont combattu pour la liberté face à l'obscurantisme. Elle lui demande donc quelles sanctions il entend prendre à l'égard des personnels diplomatiques qui ont engagé notre ambassade dans un soutien affiché à une organisation historiquement liée au renversement de nombreuses républiques soeurs.

Texte de la réponse

L'ambassade de France auprès du Saint-Siège a pour mission d'entretenir des relations avec le Saint-Siège et toutes les institutions qui relèvent de celui-ci. Le centre culturel Saint-Louis de France, fondé à Rome par l'ambassadeur Jacques Maritain en 1945 et qui relève de l'ambassade de France, a pour vocation, dans le cadre normal de ses activités, de susciter des études et des débats sur des thèmes touchant à la vie intellectuelle, artistique, culturelle, religieuse et d'entretenir des relations avec les institutions de recherche et d'enseignement dépendant du Saint-Siège, notamment les universités pontificales. C'est à ce titre que le centre culturel organise des cycles d'études, débats et conférences auxquels, par souci constant d'impartialité et d'objectivité, il associe également des personnalités et des établissements de toutes origines et, en particulier, des universités d'Etat, donc laïques. Ces conférences ou colloques rassemblent pour le plus grand intérêt des auditeurs et à la satisfaction reconnue des participants, des orateurs de toutes nationalités, de toutes convictions, croyances ou religions. En quelques mois, ce sont des personnalités aussi diverses que Michel Serres, Michel Camdessus, Jacques Rigaud, Xavier Emmanuelli, Jean-Claude Guillebaud, Jean Daniel, Bruno Racine, Timothy Radcliffe, le cardinal Etchegaray, Henri Pigeat, Elie Chouraqui, Jean-François Deniau, pour n'en citer que quelques-unes, qui se sont exprimées devant le public du centre culturel Saint-Louis de France. Dans le cadre de ses activités, le centre culturel Saint-Louis de France a organisé, d'avril à juin 2001, un cycle de conférences et un colloque sur le thème d'actualité « éthique et communication : la révolution Internet ». Conformément à la pratique d'objectivité et d'ouverture évoquée plus haut, il a mis sur pied ce colloque en association, d'une part avec l'université de la Sainte-Croix (dont le titre exact et complet en italien est « Pontificia universita della Santa Croce »), qui est l'une des rares universités pontificales à disposer d'une faculté de communication et, d'autre part avec l'université Tor Vergata, un établissement laïc. Les conférences ont été données par un ancien président de l'Agence France Presse, président de l'Institut international des

communications et par un professeur de l'université de Grenoble, spécialiste reconnu de l'Internet. Ces deux conférences ont été suivies par un colloque international sur le thème « l'Eglise et Internet » au cours duquel sont intervenus des laïcs et des religieux de plusieurs nationalités et d'expériences diverses mais tous réputés experts de l'Internet. Chacune des universités pontificales dépendant du Saint-Siège a des liens avec une congrégation religieuse (jésuites pour l'Université grégorienne, dominicains pour l'Université Angelicum, etc.) ou une « prélatrice personnelle » du Saint-Père listée dans l'annuaire pontifical (« Opus Dei » dans le cas de l'Université pontificale de la Sainte-Croix). Le centre culturel Saint-Louis de France fait mention des universités pontificales ou universités d'Etat qu'il associe à ses colloques, mais il ne fait pas référence aux congrégations ou mouvements religieux liés à ces établissements comme l'Opus Dei dans le cas de l'Université Sainte-Croix. Le centre culturel Saint-Louis de France a donc organisé ce cycle de conférences conformément à sa vocation et à une pratique permanente d'objectivité et d'ouverture, à l'écart de tout sectarisme, saluée par tous les participants et auditeurs, et qui justifie depuis la fondation du centre le soutien constant des autorités françaises.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62925

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3601

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4494